

Destinataires

Les membres du Conseil communautaire

Tulle, le 2 décembre 2024

Réf : n° 2024-383/MB/NC/AB

Objet : Réunion du Conseil communautaire

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil communautaire qui se tiendra le :

Lundi 9 décembre 2024 à 18h00
Salle de l'Auzelou
Avenue du Lieutenant-Colonel Faro à Tulle

L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 14 octobre 2024
- Information des décisions prises au titre des délégations du Conseil communautaire au Bureau et au Président

➤ POINT D'INFORMATION sur l'accessibilité des ERP et des démarches à suivre par la Direction Départementale des Territoires de la Corrèze

AFFAIRES A DELIBERER

↓ **PÔLE RESSOURCES**

1- Affaires financières

1.0 Vœu relatif à la reconsidération de l'effort demandé aux collectivités du fait de la dégradation des finances publiques

1.1. Approbation de décisions modificatives :

1.1.1 Décision modificative n°2 du budget principal 2024

1.1.2 Décision modificative n°2 du budget autonome « assainissement » 2024

1.1.3 Décision modificative n°1 du budget annexe « aménagement économique » 2024

1.2 Autorisation au Président d'engager et mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2025

Rapporteur : Mme Betty DESSINE

2- Ressources humaines

2.1 Modification du tableau des emplois

2.2 Approbation du règlement de formation

2.3 Modification de la délibération n°2.1 du 14 octobre 2024 relative à la participation employeur liée à la protection sociale complémentaire, volet prévoyance

Rapporteur : M. Michel BREUILH

↓ PÔLE SERVICES A LA POPULATION

➤ Tourisme : point d'étape sur le projet d'itinérance douce

Rapporteur : Mme Sophie ROY

3- Développement économique

3.1 Attribution de subventions ECO PULSE 2024

Rapporteur : M. Bernard COMBES

4- Petite enfance

4.1 Mise en œuvre d'une revalorisation salariale des professionnels de la petite enfance dans le cadre du dispositif « bonus attractivité » versé par la CAF

4.2 Attribution d'une subvention aux professionnelles de la MAM de St-Hilaire-Peyroux

Rapporteur : Mme Fabienne LATOUR

5- Habitat

5.1 Octroi d'une garantie d'emprunt à Corrèze Habitat pour la réhabilitation de 10 logements locatifs sociaux Tour de Maïsse à Tulle

5.2 Mise en œuvre d'une convention de programme d'intérêt général « Pacte territorial France Rénov »

Rapporteur : Mme Ana Maria FERREIRA

6- Urbanisme - Planification

6.1 Avis sur la modification du PLU de Chanteix

6.2 Avis sur la modification du PLU de St-Germain-les-Vergnes

Rapporteur : Mme Yvette FOURNIER

7- Mobilité

7.1 Vote des tarifs applicables au réseau TUT aggro et TAD Tulle et TAD aggro dans le cadre de la mise en place de la billettique à compter de 2025

7.2 Evolution du règlement intérieur du transport scolaire 2025-2026

Rapporteur : M. Daniel RINGENBACH

↓ PÔLE TECHNIQUE

8- Eau potable

8.1 Approbation des rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS) 2023 de Tulle aggro et des syndicats mixtes de gestion de l'eau potable

8.2 Election des représentants de Tulle aggro pour siéger au syndicat mixte du Puy des Fourches Vézère à la suite des élections partielles générales de Seilhac et de la démission d'une conseillère municipale de St-Jal

Rapporteur : M. Henri JAMMOT

9- Assainissement

9.1 Approbation des tarifs 2025 assainissement collectif et non collectif et d'élimination des matières de vidange

9.2 Approbation du tarif 2025 de la redevance pour la performance des réseaux d'assainissement collectif à partir du 1er janvier 2025

9.3 Approbation des dotations financières exploitation 2025

9.4 Validation de la mise en place de frais d'ouverture de contrat d'assainissement collectif à partir du 1er janvier 2025

Rapporteur : M. Henri JAMMOT

10- Voirie

10.1 Attribution du marché de travaux d'aménagement de la voie communale d'intérêt communautaire n°SH53 rue de la Brégeade à Seilhac

Rapporteur : M. Jean MOUZAT

Questions diverses

Dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité d'assister à cette séance, je vous serais reconnaissant de bien vouloir vous faire représenter par votre suppléant (communes ayant un seul conseiller communautaire) ou de donner procuration à un autre conseiller communautaire titulaire.

Chaque conseiller communautaire ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sincères salutations.

Carolement

**Le Président,
Michel BREUILH**



